

**Province de Québec  
Ville de Saint-Philippe**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 13 septembre 2022, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.**

Sont présents:                   Madame la conseillère Nancy Pouliot  
  Monsieur le conseiller Alain Fontaine  
  Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne  
  Madame la conseillère Gabrielle Garand  
  Madame la conseillère Émilie St-Onge  
  Madame la conseillère Sylvie Messier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents:           Me Manon Thériault, greffière  
  Martin Lelièvre, directeur général

---

Le maire ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE  
du 13 septembre 2022, 19 h**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Approbation de l'ordre du jour

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Vente du lot 3 166 776 du cadastre du Québec

2.3 Acquisition d'une partie des lots 6 002 242, 6 002 243, 6 002 244 et 2 713 473 du cadastre du Québec - Aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre les rues des Ormes Ouest et Vézina

**3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

3.1 Démission d'une commis de bibliothèque surnuméraire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Matilde Briard

**4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

4.1 Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022

## 5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

## 6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

6.1 Octroi de contrat - Travaux d'aménagement du parc des Aubépines - Appel d'offres public GEN-2022-09

6.2 Octroi de contrat - Aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre la rue Vézina et la rue des Ormes Ouest - Appel d'offres public GEN-2022-10

6.3 Octroi de contrat - Inspection de conduites d'égout sanitaire par caméra - Appel d'offres sur invitation GEN-2022-18

## 7 SÉCURITÉ INCENDIE

## 8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 Demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

8.2 Adoption - Règlement numéro 449 sur les infrastructures et le drainage

8.3 Adoption - Règlement numéro 2010-01 modifiant le règlement numéro 2010 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2022 afin : 1) de modifier certains tarifs relatifs à divers travaux réalisés sur les infrastructures municipales; 2) d'ajouter une tarification concernant les demandes d'usage conditionnel, de plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

8.4 Adoption - Règlement numéro 501-07 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions applicables aux :1) appareils utilitaires extérieurs; 2) coefficients d'emprise au sol applicables pour les habitations contiguës dans la zone AH-220

8.5 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - membres citoyens

## 9 Divers

9.1 Varia

9.2 Informations de monsieur le maire

9.3 Période de questions

9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE

9.4.1 Levée de la séance

## **ORDRE DU JOUR**

### **22-09-250 Approbation de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **22-09-251 Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2022.

### **22-09-252 Vente du lot 3 166 776 du cadastre du Québec**

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité de vendre à 9247-2448 Québec inc. ou à toute autre filiale lui appartenant, au prix de 75 000 \$, plus les taxes applicables, le lot 3 166 776 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 363,2 mètres carrés, aux conditions de sa promesse d'achat signée en date du 12 septembre 2022.

Les honoraires professionnels pour la préparation de l'acte de vente de même que de tous les autres documents requis afin de donner suite à la présente résolution sont à la charge de l'acheteur.

La vente est faite sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente.

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer tous autres documents pouvant être requis aux fins de donner suite à la présente résolution.

### **22-09-253 Acquisition d'une partie des lots 6 002 242, 6 002 243, 6 002 244 et 2 713 473 du cadastre du Québec - Aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre les rues des Ormes Ouest et Vézina**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de la Ville de Saint-Philippe acceptée par 9247-2448 Québec inc. le 12 septembre 2022, concernant les parcelles de terrains suivantes:

- l'acquisition d'une partie du lot 6 002 242 du cadastre du Québec d'une superficie de 28,8 mètres carrés et la cession d'une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada d'une superficie de 19,2 mètres carrés;

- l'acquisition d'une partie du lot 6 002 243 du cadastre du Québec d'une superficie de 27 mètres carrés et la cession d'une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada d'une superficie de 18 mètres carrés;

- l'acquisition d'une partie du lot 6 002 244 du cadastre du Québec d'une superficie de 27 mètres carrés et la cession d'une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada d'une superficie de 18 mètres carrés;

- l'acquisition d'une partie du lot 2 713 473 du cadastre du Québec d'une superficie de 45,7 mètres carrés et la cession d'une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada d'une superficie de 30,5 mètres carrés;

Les parcelles de terrains qui seront acquises par la Ville sont plus amplement décrites et montrées au plan et à la description préparés le 13 avril 2022 par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 16260 de ses minutes, elles feront incessamment l'objet d'un nouveau lotissement;

Les parcelles de terrain qui feront l'objet d'une servitude en faveur de Bell Canada sont, quant à elles, plus amplement décrites et montrées aux plans et à la description préparés le 4 mai 2022 par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 16285 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles sont requis dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la route Édouard-VII, à partir de la rue des Ormes Ouest jusqu'à la rue Perron, puis dans le cadre de la construction d'un trottoir reliant la rue Perron à la rue Vézina;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'acquérir de 9247-2448 Québec inc. ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 55 012 \$ et aux conditions de l'offre d'achat acceptée le 12 septembre 2022 :

- une partie du lot 6 002 242 du cadastre du Québec d'une superficie de 28,8 mètres carrés et une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada d'une superficie de 19,2 mètres carrés;

- une partie du lot 6 002 243 du cadastre du Québec d'une superficie de 27 mètres carrés et une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada d'une superficie de 18 mètres carrés;

- une partie du lot 6 002 244 du cadastre du Québec d'une superficie de 27 mètres carrés et une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada d'une superficie de 18 mètres carrés;

- une partie du lot 2 713 473 du cadastre du Québec d'une superficie de 45,7 mètres carrés et une servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada d'une superficie de 30,5 mètres carrés.

Les descriptions et les plans desdites parcelles de terrains sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater Me Sabrina Gulyas, notaire, pour préparer l'acte de vente et l'acte de cession de servitude de même que tous les autres documents s'y rapportant.

De mandater Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, pour la préparation des documents requis au lotissement des parcelles de terrains acquises par la Ville.

La Ville assumera les frais pour la préparation de l'acte de vente, le coût de sa publication et des copies requises ainsi que ceux pour la création d'un nouveau lotissement.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et tous autres documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 22-202-00-723.

#### **RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

**22-09-254**     **Démission d'une commis de bibliothèque surnuméraire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Matilde Briard**

CONSIDÉRANT la démission de madame Matilde Briard en date du 10 août 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de madame Matilde Briard, au poste de commis de bibliothèque surnuméraire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire..

De remercier cette dernière pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

#### **FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**DEP-2022-10**     **Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2022, est déposée par la trésorière.

## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour

## SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

### 22-09-255 Octroi de contrat - Travaux d'aménagement du parc des Aubépines - Appel d'offres public GEN-2022-09

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc des Aubépines;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	Conformité
Construction NCP inc.	1 662 790,30 \$	Non conforme
Excavation E.S.M. inc.	1 700 676,17 \$	Conforme

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.3 de la *Loi sur les citées et villes* prévoit que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le prix estimé pour ce contrat était de l'ordre de 1 271 900 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné par le seul soumissionnaire conforme accuse un écart important avec celui de l'estimation établie;

CONSIDÉRANT QU'Excavation E.S.M. inc. a accepté de réduire le prix de sa soumission au montant de 1 609 650 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc des Aubépines au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation E.S.M. inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2022-09 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 1 609 650 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-201-00-711.

Une aide financière de l'ordre de 669 768\$ a été consentie à la Ville pour ce projet par l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, dans le cadre du « Programme de développement économique du Québec / le Fonds canadien de revitalisation des communautés ».

**22-09-256 Octroi de contrat - Aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre la rue Vézina et la rue des Ormes Ouest - Appel d'offres public GEN-2022-10**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre la rue Vézina et la rue des Ormes Ouest;

CONSIDÉRANT QUE l'unique soumissionnaire ayant déposé une offre est :

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	Conformité
Pavage Axion inc.	461 336,45 \$	Conforme

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.3 de la *Loi sur les citées et villes* prévoit que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le prix estimé pour ce contrat était de l'ordre de 366 899,89 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné par le seul soumissionnaire conforme accuse un écart important avec celui de l'estimation établie;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Axion inc. a accepté de réduire le prix de sa soumission au montant de 416 980,43 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir sur la route Édouard-VII, entre la rue Vézina et la rue des Ormes Ouest, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2022-10 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 416 980,43 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-202-00-711.

**22-09-257 Octroi de contrat - Inspection de conduites d'égout sanitaire par caméra - Appel d'offres sur invitation GEN-2022-18**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, sur invitation, à la demande de soumissions pour le nettoyage et l'inspection de regards et de conduites d'égout sanitaire par caméra;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	Conformité
Inspecvision 3D inc.	41 304,77 \$	Conforme
Services Infraspéc inc.	58 378,56 \$	Conforme
Can-Explore inc.	68 191,67 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour le nettoyage et l'inspection de regards et de conduites d'égout sanitaire par caméra au plus bas soumissionnaire conforme, soit Inspecvision 3D inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2022-18 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 41 304,77 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-407-00-711.

**SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun point à l'ordre du jour

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**22-09-258 Demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les

émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe (Ville) a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet, lequel consiste au bouclage de son réseau cyclable et piétonnier par l'aménagement d'une piste cyclable sur la route Édouard-VII, entre la rue des Ormes Ouest et la rue Perron et entre le chemin Sanguinet et la rue de la Moisson, ainsi que l'aménagement d'un trottoir entre la rue Perron et la rue Vézina;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 1 507 321,21 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère des Transports est de 753 660,61 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Martin Lelièvre, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

**22-09-259     Adoption - Règlement numéro 449 sur les infrastructures et le drainage**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 23 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 449 sur les infrastructures et le drainage.

**22-09-260     Adoption - Règlement numéro 2010-01 modifiant le règlement numéro 2010 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2022 afin :**

- 1) de modifier certains tarifs relatifs à divers travaux réalisés sur les infrastructures municipales;**
- 2) d'ajouter une tarification concernant les demandes d'usage conditionnel, de plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 23 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement numéro 2010-01 modifiant le règlement numéro 2010 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2022 afin :

1) de modifier certains tarifs relatifs à divers travaux réalisés sur les infrastructures municipales;

2) d'ajouter une tarification concernant les demandes d'usage conditionnel, de plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

- 22-09-261     Adoption - Règlement numéro 501-07 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions applicables aux :**
- 1) appareils utilitaires extérieurs;**
  - 2) coefficients d'emprise au sol applicables pour les habitations contiguës dans la zone AH-220**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement numéro 501-07 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions applicables aux :

1) appareils utilitaires extérieurs;

2) coefficients d'emprise au sol applicables pour les habitations contiguës dans la zone AH-220.

**22-09-262     Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - membres citoyens**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 364 relatif au comité consultatif d'urbanisme, ce comité est formé, entre autres, de six (6) personnes résidentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la démission récente de deux membres, deux postes sont à combler au sein du comité;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de retenir les candidatures de madame Catherine Richard et de monsieur Sylvain Morency pour combler ces deux sièges vacants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité de nommer madame Catherine Richard et monsieur Sylvain Morency, membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) respectivement pour la période du 13 septembre 2022 au 1<sup>er</sup> août 2023 et du 13 septembre 2022 au 1<sup>er</sup> août 2024.

De remercier madame Julie Desrosiers et monsieur Alexandre Lauzon, pour le travail accompli à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme.

**Divers**

Aucun point à l'ordre du jour

**Varia**

Aucun point à l'ordre du jour

**Informations de monsieur le maire**

Monsieur Marin informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

**Période de questions**

Sept (7) personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les

citoyens présents à la période questions. La période de questions débute à 19 h 25.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **22-09-263 Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 55.

*(s) Christian Marin*

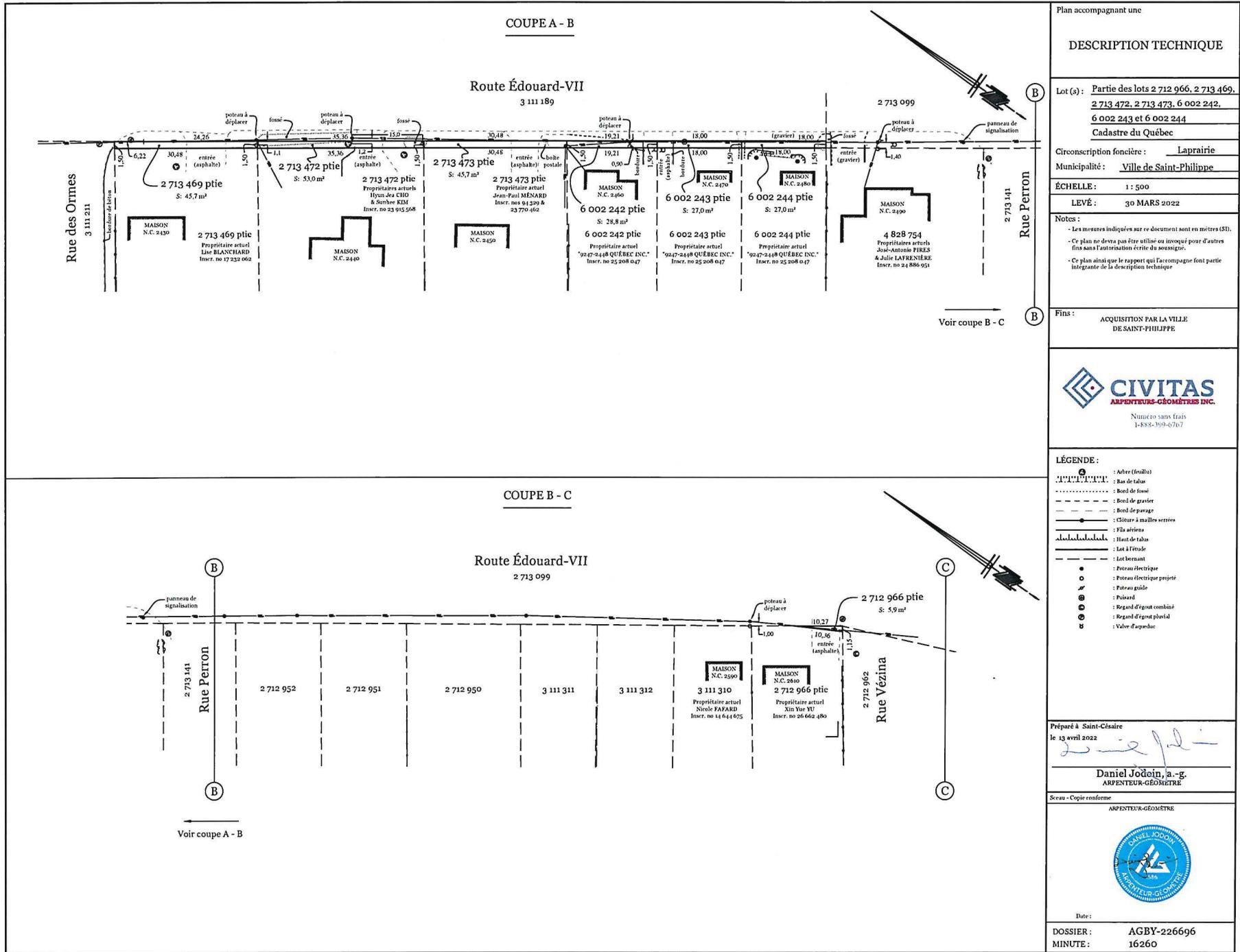
*(s) Manon Thériault*

---

M. Christian Marin, maire

---

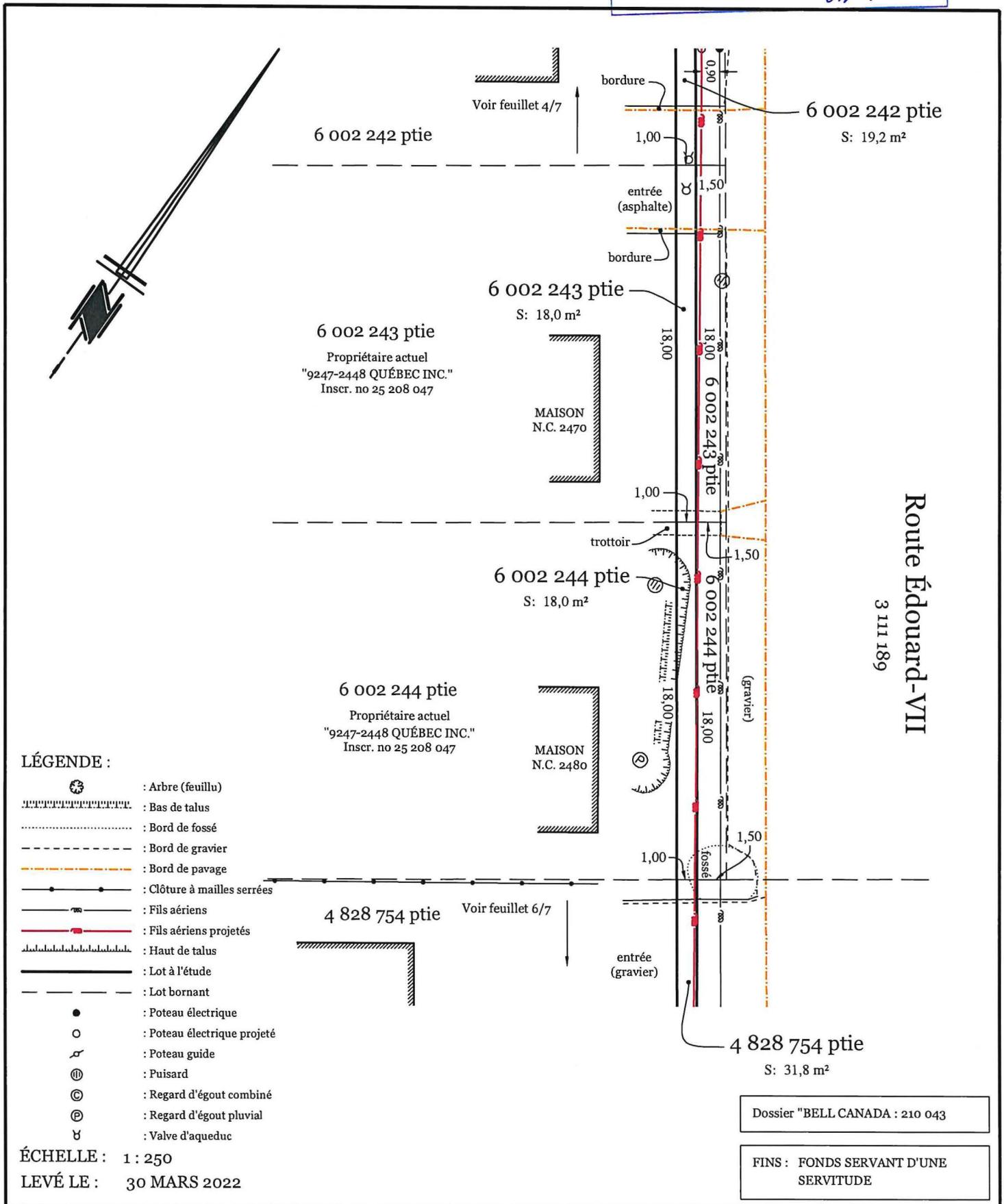
Me Manon Thériault, greffière



ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 22-09-253



802.



Notes : - Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).  
- Ce plan, et le rapport qui l'accompagne le cas échéant, font partie intégrante de la présente description technique et ne peuvent être utilisés ou invoqués à d'autres fins sans l'autorisation écrite de son auteur.  
- Toute reproduction de ce plan et / ou rapport est interdite en vertu des dispositions de la loi sur les droits d'auteur.

5  
7

Plan accompagnant une  
**DESCRIPTION TECHNIQUE**



**CIVITAS**  
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC.

Numéro sans frais  
1-888-399-6767

Lot (s) : Partie des lots 6 002 243 et 6 002 244

Préparé à Saint-Césaire  
le xx avril 2022

Sceau - Copie conforme  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Cadastre du Québec

Circonscription foncière : Laprairie

Municipalité : Ville de Saint-Philippe

**Daniel Jodoin, a.-g.**  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

MINUTE : xxxx

DOSSIER : AGBY-226696

Date :